



- Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement
- Observatoire des armements

# Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 16 • 2-2016

Lettre d'information parlementaire

**L**a France se veut exemplaire en matière de respect du droit international... sauf quand elle est directement concernée ! C'est le cas quant à la plainte déposée devant la Cour internationale de Justice (CIJ) en 2014 par les Îles Marshall contre les 9 États nucléaires pour non respect de leurs « obligations relatives à des négociations

concernant la cessation de la course aux armes nucléaires et le désarmement nucléaire ».

Pour s'exercer, la compétence de la CIJ

nécessite l'accord des États

parties au litige, sauf pour ceux qui ont

souscrit une clause prévoyant que cette

dernière sera automatiquement compétente.

Clause que la France avait au départ signée,

mais dont elle s'est retirée en 1974, suite à la

plainte déposée par l'Australie à propos des

essais nucléaires atmosphériques qu'elle

effectuait alors dans le Pacifique...

Comme on peut s'en douter, la France n'a pas

donné son accord à l'examen de la plainte des

Îles Marshall ! Certes, elle n'est pas la seule à

ne pas avoir signé la clause d'acceptation

obligatoire de la juridiction de la CIJ.

Aussi, du 7 au 16 mars, seules les plaintes de

l'Inde, du Pakistan et du Royaume-Uni vont

être soumises au débat de la Cour

internationale de Justice.

Une première victoire pour les Îles Marshall

dont les habitants subissent encore les

conséquences des 67 essais nucléaires menés

par les États-Unis sur leur territoire entre 1946

et 1958. Leur objectif est de rappeler à la

communauté internationale les exigences de

négociation du désarmement nucléaire

contenues dans le Traité de non-prolifération

nucléaire (TNP). Une nouvelle occasion

manquée par la France !

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

France, une nouvelle occasion manquée

Actualité internationale

## GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DÉSARMEMENT ONU

### Action des parlementaires

**L**a première session du Groupe de travail (OEWG) s'est tenue du 22 au 25 février à l'ONU à Genève, avec près de 90 représentants d'États. Cette réunion a suscité de nombreuses réactions dans des Parlements à travers le monde : Au **Royaume-Uni**, P. Flynn a demandé à son ministre des Affaires étrangères « *quelle type de participation son gouvernement prévoit de mettre en place pour cet OEWG ?* ». A. Lubamba, député de la **République démocratique du Congo** (ex-vice-ministre des Affaires étrangères) a déposé une question similaire dans son Parlement. En **Écosse**, B. Kidd a déposé une motion (S4M-15501 – cosignée par 12 parlementaires) portant sur l'utilité de ce Groupe de travail devant « *les graves conséquences des armes nucléaires en cas de détonation* » ; son confrère au **Parlement européen**, I. Hudghton, a déclaré accueillir avec bienveillance cette action onusienne pour « *développer des éléments d'interdiction pour un futur traité sur les armes nucléaires* ».

### Des parlementaires français s'interrogent...

**L**a sénatrice **Michelle Demessine** (membre du conseil du PNND) a interrogé M. le ministre de la Défense sur le rejet de la France de la résolution (A/RES/70/33) qui consacre cet OEWG pour le désarmement nucléaire. Les députés **Alain Bocquet**, **Denis Baupin**, **Cécile Duflot**, **François-Michel Lambert** (membres du PNND) et **Gwenegau Bui** ont également interpellé le ministre des Affaires étrangères en lui demandant « *d'obtenir des éclairages de sa part sur les risques qu'encourrait la France à participer à ce groupe de travail.* »



## SUÈDE

### Renforcement de son action pour le désarmement nucléaire

**M**<sup>me</sup> Margot Wallström, ministre des Affaires étrangères a déclaré, le 24 février lors d'un débat de la commission des Affaires étrangères du Parlement suédois : « *En ces temps d'espoir et de désespoir, la politique étrangère de la Suède doit être active, courageuse et constructive. [...] Nous voyons avec préoccupation que les arsenaux nucléaires existants dans le monde sont conservés et que de nouvelles armes sont en cours d'élaboration. Le gouvernement nommera un ambassadeur spécial pour les efforts internationaux de désarmement.* »

<http://www.government.se/speeches/2016/02/statement-of-government-policy-in-the-parliamentary-debate-on-foreign-affairs-2016/>

Deux questions à...

## M. Bruno Barrillot,

co-fondateur de l'Observatoire des armements, ancien délégué au suivi des conséquences des essais nucléaires auprès du gouvernement de Polynésie française



Quel regard portez-vous aujourd'hui sur les réactions des parlementaires dans les années 1990 concernant leur « rejet » des conséquences sanitaires des essais nucléaires ?

Depuis les années 1990, plusieurs résolutions demandant la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conséquences sanitaires et environnementales des essais nucléaires, ont été déposées par des députés ou sénateurs interpellés par des associations. Elles ont été systématiquement rejetées par les commissions de la défense. En 2001, une résolution en ce sens déposée par M<sup>me</sup> Marie-Hélène Aubert a été transmise par la commission de la défense de l'Assemblée nationale, à l'examen de l'Office parlementaire des choix technologiques et scientifiques qui a conclu en termes méprisants : « On peut toutefois considérer que [les] effets ont été limités même si, quarante ans plus tard, des hommes se plaignent d'hypothétiques effets sur leur santé. » En 2010, après le dépôt de 18 propositions de loi relatives à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires, la loi Morin était adoptée par le Parlement en vue d'indemniser les victimes des essais nucléaires, sauf dans les cas où le risque attribuable aux essais nucléaires peut être considéré comme « négligeable ». Cette exception au titre du « risque négligeable » autorise le comité d'indemnisation à rejeter 98 % des demandes d'indemnisation. Le 18 janvier 2012, le Sénat adoptait la proposition de loi du sénateur polynésien Richard Tuheiava sur les conséquences environnementales des essais nucléaires en Polynésie française qui, quatre ans plus tard, n'est toujours pas entrée en vigueur pour la simple raison que le bureau de l'Assemblée nationale n'a pas inscrit ce texte à l'ordre du jour.

Ainsi, dans le domaine du suivi des conséquences des essais, à l'exception de quelques rares parlementaires courageux, le Parlement ne répond pas à sa mission de contrôle des actes du gouvernement et se range frileusement derrière la « raison d'État ».

Avec la publication du rapport « Essais nucléaires : les atteintes aux enfants » (voir p. 4), qu'attendez-vous comme actions de la part des parlementaires ?

En 2012 et 2013, la levée du secret défense sur des rapports de l'époque des essais nucléaires français au Sahara et en Polynésie, a été arrachée grâce à une plainte contre X déposée par les associations de victimes Moruroa e tatou et Aven. Ces documents font apparaître des faits gravissimes à l'égard de la sécurité des Polynésiens et des personnels civils et militaires dont les répercussions sanitaires et les risques environnementaux vont perdurer pendant des générations.

Nous souhaitons que le Parlement français s'engage au plus tôt à créer une commission d'enquête sur les conséquences sanitaires et environnementales des essais nucléaires.

## ROYAUME-UNI

### Transferts de matières nucléaires militaires

Suite à une question parlementaire, le ministère britannique de la Défense a donné des éléments d'informations sur des transits de matières nucléaires (principalement de l'uranium hautement enrichi) nécessaires aux ogives nucléaires entre les États-Unis et le Royaume-Uni. Au cours de ces cinq dernières années, 23 vols ont été effectués. Mais aucun détail n'a été donné sur « l'état physique, la masse et la quantité de matières transportées. »

<http://www.parliament.uk/business/publications/written-questions-answers-statements/written-question/Commons/2016-02-11/27160>

### Les sous-marins nucléaires vulnérables

Un nouveau rapport a été présenté au Parlement sur les progrès technologiques rapides réalisés en terme de technologie de drone sous-marin et des capteurs associés, qui seront susceptibles de rendre impossible aux sous-marins de se cacher et particulièrement les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins : « Dans le passé, les sous-marins avaient le luxe de se cacher dans des mers vides. À l'avenir, ces mers sont susceptibles d'être de plus en plus occupées par des drones en réseau, des yeux et des oreilles dont les sous-marins ne pourront pas s'échapper. »

<http://www.basicint.org/publications/david-hambling/2016/inescapable-net-unmanned-systems-anti-submarine-warfare>

## Du côté de la société civile

### Trident-Exit !

La marche « StopTrident » a rassemblé environ 50 000 Britanniques (des Français, Allemands, Australiens étaient aussi présents) à Londres le 27 février, une manifestation organisée par la CND (Campaign for Nuclear Disarmament). Des leaders politiques britanniques (J. Corbyn, chef du parti travailliste, L. Wood, chef du parti Plaid Cymru), d'Écosse (N. Sturgeon, Premier ministre et chef du Scottish National Party), des parlementaires du Royaume-Uni (dont C. Lucas, R. Cowan, B. Kidd) et européens (comme J. Ward) étaient présents, pour dire leur opposition à la modernisation de la dissuasion basée sur les sous-marins Trident. Des leaders religieux et des organisations professionnelles de la santé se sont joints à cette marche, en plus des traditionnelles organisations contre les armes nucléaires : Ican, Greenpeace, Quakers, etc.

### L'Homme qui a sauvé le monde

Le PNND France co-organise avec la vice-présidente de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des forces armées, M<sup>me</sup> Leïla Aïchi, au Palais du Luxembourg le 17 mars 2016, une projection du film « L'Homme qui a sauvé le monde » suivi d'un débat avec le réalisateur Peter Anthony, le producteur Staberg Jakob, le directeur du PNND France/Monaco Jean-Marie Collin et M<sup>me</sup> la Sénatrice.

INSCRIPTION : [jeanmarie@pnnd.org](mailto:jeanmarie@pnnd.org)

## Groupe de travail sur le désarmement nucléaire

La première session (du 25 au 29 février) — qui a réuni près de 90 délégations diplomatiques et une dizaine d'ONG — a clairement offert la possibilité à tous d'échanger de nombreuses réflexions pour avancer sur les points suivants : mesures juridiques pour atteindre et maintenir un monde sans armes nucléaires ; autres mesures en faveur du désarmement nucléaire dont la transparence, le risque ; comprendre la complexité et l'interdépendance des conséquences humanitaires.

Aucune puissance nucléaire n'était présente, ce qui fut regretté par de nombreuses délégations. Pour y participer, les États-Unis ont tenté d'obtenir des garanties que certains sujets ne soient pas abordés ; mais apparemment cela fut un échec !

Il faut noter que dans le même temps, à la Conférence du désarmement, Matthew Rowland, ambassadeur britannique, a proposé d'établir en son sein un groupe de travail « pour identifier, élaborer et recommander des mesures efficaces sur le désarmement nucléaire, y compris les dispositions légales et autres dispositions qui contribuent et sont nécessaires à la réalisation et au maintien d'un monde sans armes nucléaires »... Étonnant !

Cette session a permis d'identifier deux groupes d'États :

- le « Core Group » (Autriche, Mexique, Costa Rica...) qui souhaite avancer sur la création d'un nouvel instrument juridique (traité d'interdiction, convention, ensemble d'accords) interdisant les armes nucléaires ;
- le groupe des États bénéficiant d'une dissuasion élargie, qui peut se subdiviser en deux catégories : ceux qui furent très ouverts aux dialogues (Japon, Australie principalement) et ceux qui sont restés (Allemagne, Belgique, Italie) assez fermés à la discussion, indiquant que l'absence des États nucléaires ne permettait pas d'avoir une véritable réflexion. Mais dans les deux cas, tous ont indiqué que leur politique de défense — du fait d'accords avec l'Otan et les États-Unis — est basée sur la dissuasion et ne leur permet pas de remettre en cause l'arme nucléaire.

La discussion sur l'existence d'un vide juridique (*Legal Gap*) entourant les armes nucléaires a clairement permis d'avancer et semble être entérinée par une majorité d'États. Comme l'a expliqué l'Autriche, il a été créé un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour renforcer la lutte contre la prolifération nucléaire et consolider le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). Il doit en être de même pour le désarmement nucléaire en créant un instrument qui interdira ces armes, le TNP ne le spécifiant pas.

Le PNND est intervenu pour souligner que l'Union interparlementaire — qui représente plus de 160 Parlements — a adopté une résolution (« Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des Parlements », 2014) appelant les parlementaires à travailler avec les gouvernements pour éliminer dans leur doctrine de sécurité le rôle des armes nucléaires et pour réaliser une Convention sur les armes nucléaires.

Dans une déclaration prononcée le 23 février devant les délégués, Ican France a déploré l'absence de la France et des huit autres puissances nucléaires : « *Le dialogue multilatéral nous semble le moyen le plus adapté pour atteindre notre objectif commun. C'est d'ailleurs ce qu'a rappelé notre Ambassadeur, représentant permanent de la France auprès de la Conférence du désarmement, il y a quelques semaines en affirmant que "pour progresser sur la voie d'un monde plus sûr pour tous et créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires, nous devons, au contraire, consentir un réel effort pour travailler ensemble, dans un esprit de responsabilité partagée et en tenant compte des préoccupations de chacun". Ce sont ses mots, mais nous constatons que la France brille par son absence. [...] C'est pourquoi nous participons en tant que société civile française à ces importantes discussions pour montrer que le consensus souvent affiché par les autorités françaises sur la dissuasion est un mythe. Des citoyens, étudiants, maires, parlementaires, contestent cette politique et interpellent régulièrement les autorités françaises. [...]* »

## La dissuasion nucléaire en bref...

**SNLE et M51** • Un tir de la version M51.2 devrait être réalisé à partir du sous-marin *Le Triomphant*. Ce sera le premier tir réalisé par un SNLE depuis l'échec du 5 mai 2013. Ce tir doit valider la crédibilité technique du couple SNLE/M51.2. *Le Monge*, bâtiment d'essais et de mesures qui recueille et exploite les paramètres des tirs de missiles en vol, a quitté Brest le 1<sup>er</sup> février 2016 pour se placer en Amérique du Nord ou au niveau du Brésil.

**Moruroa et Fangataufa** • Le Président François Hollande s'est rendu en Polynésie le 22 février. Interpellé par les associations de victimes, il a reconnu les conséquences sanitaires des 193 essais nucléaires effectués sur les atolls de Moruroa et Fangataufa ; ce que la loi du 5 janvier 2010, dite « loi Morin », « relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français » reconnaissait déjà, à en lire son intitulé. Le Président a également indiqué péren-

niser la « dette nucléaire » dont le « niveau sera, dès 2017, rétabli à plus de 90 millions d'euros » par an. D'autres mesures ont été annoncées, reste à savoir comment et quand elles se traduiront de manière concrètes...

**Vive la dissuasion nucléaire !** Le bureau de la Commission de la défense de l'Assemblée nationale a créé une « Mission d'information sur les enjeux technologiques et industriels du renouvellement des deux composantes de la dissuasion nucléaire ». Les rapporteurs seront nommés courant mars. La création d'une telle mission semble donc vouloir entériner le fait que la dissuasion restera le pilier de la défense de la France, puisqu'elle vise « à préparer les débats à venir sur les enjeux du renouvellement des deux composantes de la dissuasion, à travers son impact sur l'industrie et sur les capacités technologiques nationales ». L'Observatoire des armements et le PNND seront très vigilants sur le travail de cette mission.

**QUESTION**

**Les menaces de cyber-attaque sur la dissuasion nucléaire**

En avril 2015, l'Union interparlementaire a voté la résolution « La cyber-guerre : une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale ». L'UIP est « particulièrement préoccupée de ce que le piratage des systèmes de commande et de contrôle des armes nucléaires pourrait entraîner le lancement et la mise à feu d'armes nucléaires et causer des catastrophes sans précédent ». Un rapport, *Is Trident safe from cyber attack?*, publié par l'organisation britannique European Leadership Network (ELN) vient apporter une information complète et inquiétante sur les cyber-attaques qui seraient susceptibles de perturber, ou même de détruire les informations que les systèmes de commande et de contrôle génèrent, stockent et réalisent pour le bon fonctionnement de leur sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

M/M<sup>me</sup> le Député(e), M/M<sup>me</sup> le Sénateur, demande au ministre de la Défense si des mesures concrètes ont été prises pour évaluer ce risque qui viendrait mettre un terme à la crédibilité de la Force océanique stratégique ?

**QUESTION POUR LES PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES**

**Sommet sur la sécurité nucléaire**

Cette Lettre est adressée à l'ensemble des parlementaires francophones, c'est pourquoi nous avons décidé de proposer une question qui peut être déposée par chacun dans son Parlement.

Le quatrième Sommet sur la sécurité nucléaire (SSN) va se tenir à Washington les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril. Il a pour ambition de poursuivre les progrès pour sécuriser, réduire et éliminer les matières nucléaires réalisés ces six dernières années depuis le début de cette initiative (2010 à Washington, 2012 à Séoul, 2014 à La Haye). Cependant, si les matières nucléaires à des fins civiles ont vu leurs normes se renforcer ; ce n'est pas le cas des matières fissiles dites militaires, qui représentent pourtant 83 % des stocks mondiaux.

M/M<sup>me</sup> le Député(e), M/M<sup>me</sup> le Sénateur demande au ministre des Affaires étrangères comment il compte, lors de ce Sommet, renforcer la sécurité et les mesures de confiance concernant les matières nucléaires militaires ?



**Essais nucléaires : les atteintes aux enfants**

*Les Notes de l'Observatoire*, n° 4  
Février 2016 • 14 pages

50 ans après le premier essai, les Polynésiens restent sans réponse crédible sur les risques auxquels ils ont été exposés. Cette note rédigée par Bruno Barrillot examine les conséquences des essais nucléaires sur les personnes les plus fragiles (enfants et femmes) qui sont d'autant plus préoccupantes qu'elles comportent des risques d'atteintes génétiques affectant les générations suivantes. Un travail de recherche qui s'appuie notamment sur près de 400 documents officiels déclassifiés par le ministère de la Défense.

TÉLÉCHARGEABLE GRATUITEMENT SUR : [www.obsarm.org/spip.php?article266](http://www.obsarm.org/spip.php?article266)

Retrouvez les numéros de la Lettre sur : <http://www.pnnd.org/pnnd-france-lettre-d-information-parlementaire>

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :

 @obsarm  
@jmc\_nonukes



L'Observatoire des armements et le PNND France sont membres du comité de pilotage d'ICAN France - Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires lancée en 2007. Présente dans 95 pays, elle regroupe 424 organisations non-gouvernementales partenaires — dont 64 en France.

POUR EN SAVOIR PLUS : [www.icanfrance.org](http://www.icanfrance.org) et [www.icanw.org/](http://www.icanw.org/)



Le réseau des **Parlementaires pour la Non-prolifération Nucléaire et le Désarmement (PNND)**, est un forum international non partisan pour les législateurs. Ce réseau mondial (Australie, Allemagne, États-Unis, Finlande, France, Israël, Jordanie, Japon, Kazakhstan, Norvège, Royaume-Uni, Pakistan...) réunit

plus de 800 parlementaires (19 en France) provenant de plus de 80 pays. Le PNND offre une variété de forums, d'initiatives, dans lesquels les législateurs peuvent apprendre les uns des autres à collaborer sur des mesures nationales, régionales et internationales. Il s'agit notamment de conférences, de newsletters, de séminaires et de contacts entre collègues parlementaires dans le but d'empêcher la prolifération et pour parvenir au désarmement nucléaire.

PLUS D'INFORMATION SUR LE PNND : [www.pnnd.org](http://www.pnnd.org)  
CONTACT : Jean-Marie Collin, directeur France PNND,  
[jeanmarie@pnnd.org](mailto:jeanmarie@pnnd.org) • 06 37 94 62 41



L'**Observatoire des armements** est un un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information trimestrielle, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : [www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)  
CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,  
[patricebouveret@obsarm.org](mailto:patricebouveret@obsarm.org) • 04 78 36 93 03